

LA RETRAITE DES CHEMINOTS EST-ELLE PLUS AVANTAGEUSE QUE CELLE DES AUTRES SALARIES ?

Auteur : Bruno CORDIER (ADETEC)
Dernière mise à jour : 30 avril 2018

Si l'on considère le rapport entre les sommes touchées au cours de leur vie de retraité et ce qu'ils cotisent sur l'ensemble de leur vie professionnelle, les cheminots ont, en moyenne, une retraite 2,5 fois plus favorable que l'ensemble des salariés.

Avec les évolutions prévues d'ici à 2026, l'écart se réduira, mais il subsistera, avec une retraite qui sera alors 1,66 plus favorable que pour l'ensemble des salariés.

Cet article est le résultat d'une analyse rigoureuse de données officielles. Il a pour but d'apporter une information objective, hors de tout esprit partisan ou polémique.

Sommaire

1. Situation en 2018.....	1
1.1. Sources.....	1
1.2. Détail des données utilisées.....	2
1.3. Calcul et conclusion.....	2
2. Situation prévisible en 2026.....	3
2.1. Evolutions prévues.....	3
2.2. Calcul et conclusion.....	3
3. Auteur et origine de cet article.....	3

1. SITUATION EN 2018

1.1. SOURCES

- Salaires des cheminots et de l'ensemble des salariés :
 - *Qui ils sont, statut, rémunération... trois questions sur les cheminots* (Le Monde, 14 mars 2018) : www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/03/14/qui-ils-sont-statut-remuneration-trois-questions-sur-les-cheminots_5270940_4355770.html
- Retraites des cheminots et de l'ensemble des salariés :
 - *La retraite des cheminots, un régime spécial largement déficitaire* (Le Monde, 16 mars 2018) : www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/03/16/la-retraite-des-cheminots-un-regime-special-largement-deficitaire_5272123_4355770.html,

- *Rapport d'activité 2016 de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF* (www.cprpsncf.fr/documents/20182/60442/RA_cprpsncf_2016.pdf)
- Espérance de vie des cheminots et du reste de la population :
 - *Les cheminots ont-ils dix ans d'espérance de vie en moins ?* (Libération, 26 février 2018) : www.liberation.fr/checknews/2018/02/26/les-cheminots-ont-ils-dix-ans-d-espérance-de-vie-de-moins_1630147,
 - *Construction de tables de mortalité d'expérience à la CPRP SNCF* (Chloé LE GUEN, 2015),
 - *Evolution de l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans* (INED - Institut National d'Etudes Démographiques, 2018) www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/mortalite-cause-deces/espérance-vie.

1.2. DETAIL DES DONNEES UTILISEES

Dans le détail, les données utilisées sont les suivantes :

	Moyenne cheminots	Moyenne salariés (secteurs public et privé confondus)
Salaire mensuel brut moyen (2016)	3 090 €	2 912 €
Taux de cotisation (2016)	8,2 %	11 %
Durée de cotisation (2016)	164 trimestres	172 trimestres
Répartition des effectifs ayant le statut de cheminot (2016)	20 548 agents de conduite 113 674 agents sédentaires	/
Age moyen de départ à la retraite (2016)	53 ans et 5 mois (53,4 mois) pour les agents roulants, 57 ans et 6 mois (57,5 mois) pour les agents sédentaires, soit une moyenne pondérée de 56,9 ans*	62 ans et 5 mois, soit 62,4 ans
Ecart d'espérance de vie à 60 ans (2005, dernière année disponible)	- 0,1 an**	/
Espérance de vie (estimation 2016)	82,4 – 0,1 = 82,3 ans	82,4 ans
Durée moyenne de vie à la retraite (estimation 2016)	82,3 – 56,9 = 25,4 ans	82,4 – 62,4 = 20 ans
Pension moyenne (2016)	2 063 €	1 376 €

* Age moyen de départ à la retraite des cheminots pondéré par les effectifs respectifs de chaque catégorie (agents roulants / sédentaires) : $[(20\,548 \times 53,4) + (113\,674 \times 57,5)] / (20\,548 + 113\,674) = 56,9$ ans.

** A 60 ans, l'espérance de vie est de 23,9 ans pour les cadres SNCF contre 24 ans pour l'ensemble des cadres et de 19,5 ans pour les ouvriers SNCF contre 19,6 ans pour l'ensemble des ouvriers. Au sein des cheminots, il n'existe aucune donnée sur les espérances de vie respectives des agents roulants et des agents sédentaires.

1.3. CALCUL ET CONCLUSION

A partir des chiffres ci-dessus, on peut calculer que le rapport entre pensions et cotisations des cheminots est $(25,4 / 20) \times (2\,063 / 1\,376) \times (2\,912 / 3\,090) \times (11 / 8,2) \times (172 / 164) = 2,5$ fois plus

favorable que celui de l'ensemble des salariés (2,52 exactement).

Autrement dit, en 2018, **si l'on considère le rapport entre les sommes touchées au cours de leur vie de retraité et ce qu'ils cotisent sur l'ensemble de leur vie professionnelle, les cheminots ont en moyenne une retraite 2,5 fois plus favorable que l'ensemble des salariés.** Il appartient à chacun de juger si cet écart peut être justifié par les conditions de travail, en particulier pour les agents roulants (travail de nuit, le week-end...).

Rappelons par ailleurs que la retraite des cheminots nécessite une contribution d'équilibre de l'Etat (3,381 milliards d'euros en 2016), liée pour partie à ces conditions de retraite et pour le reste à une pyramide des âges moins favorable (0,56 cotisant pour 1 retraité à la SNCF, du fait d'une baisse progressive des effectifs au fil des ans, contre 1,3 cotisant pour 1 retraité pour l'ensemble du pays).

2. SITUATION PREVISIBLE EN 2026

2.1. EVOLUTIONS PREVUES

Il est prévu que, d'ici à 2026, la durée de cotisation des cheminots soit progressivement alignée sur le régime général (172 trimestres) et leur taux de cotisation porté à 10,95 %.

2.2. CALCUL ET CONCLUSION

Le calcul sera alors le suivant : $(23,4 / 20) \times (2\ 063 / 1\ 376) \times (2\ 912 / 3\ 090) \times (11 / 10,95) \times (172 / 172) = 1,66$ (les valeurs qui évolueront figurent en rouge).

Autrement dit, avec les réformes prévues à ce jour, **en 2026, la retraite des cheminots sera 1,66 fois plus favorable que pour l'ensemble des salariés**, ce qui sera certes moins que le facteur de 2,5 actuel mais constituera encore un écart conséquent.

3. AUTEUR ET ORIGINE DE CET ARTICLE

L'auteur de cet article est Bruno CORDIER, créateur et directeur du cabinet ADETEC, spécialiste des transports et déplacements depuis 1997, notamment de leurs aspects socioéconomiques.

Bruno CORDIER est un consultant totalement indépendant. En particulier, il n'a jamais eu aucun lien avec le gouvernement, la SNCF ou les salariés de cette dernière.

Cet article est le résultat d'une analyse rigoureuse de données officielles. Il a pour but d'apporter des éléments objectifs sur un sujet d'intérêt général occupant l'actualité, sur lequel beaucoup d'informations fausses, biaisées ou incomplètes circulent.

bcordier.adetec@orange.fr

04 73 65 94 24

ADETEC – Bureau d'études en Transports et Déplacements

86 quai Féron 63150 La Bourboule

Site internet : www.adetec-deplacements.com

